

ÉDUCATION ■ Contrat non reconduit pour des enseignants contractuels

Ils attendent leurs indemnités

Des enseignants non titulaires, dont la mission n'a pas été renouvelée en septembre, n'ont toujours pas reçu leur indemnité de fin de contrat. La CGT-Educ'Action dénonce un retard inadmissible. Le rectorat invoque un incident technique.

Florence Clavaud-Parant

L'académie de Limoges serait-elle proche de la « cessation de paiement » ? C'est en tout cas la question posée par la CGT Educ'Action. Selon l'organisation syndicale, des enseignants contractuels de 1^{er} degré dont la mission n'a pas été renouvelée cette année n'ont toujours pas reçu l'indemnité de fin de contrat.

10 % du salaire brut

« Ils ont eu un contrat de moins d'un an, qui n'a pas été renouvelé. C'est également le cas de personnels enseignants du second degré, de personnels administratifs, techniques, sociaux ou encore de santé. L'Education Nationale aurait dû payer une indemnité de fin de contrat - dite prime de précarité équivalente à 10 % du salaire brut perçu pendant la



ACADÉMIE DE LIMOGES. Recrutés hors cadre statutaire pour compenser la pénurie de titulaires, plusieurs enseignants de 1^{er} degré ont vu leur contrat non renouvelé cette année. ILLUSTRATION S. PARA

durée du contrat - au plus tard le 30 septembre 2025 (pour les contrats finis au 31 août 2025). Pourtant, elle n'en a rien fait », précise Fabrice Couegnag, qui déplore le recours trop fréquent aux contrats précaire dans l'Éducation Nationale. « Alors que les autorités académiques prétendent régulièrement souhaiter "fidéliser un vivier de personnels contractuels", poursuit-il, peut-

être seraient-elles bien inspirées de commencer par respecter la législation en matière de rémunération et de payer aux personnels les sommes qui leur sont dues ! »

« Au plus tard en février »

Les services académiques, que nous avons contactés hier, confirment des difficultés de gestion mais

invoquent « un problème technique ». « Au total, ce sont onze personnels, tous enseignants de 1^{er} degré, qui ont été concernés, précise-t-on au rectorat de Limoges. Il s'agit d'un problème technique en cours de résolution. Cinq d'entre eux ont reçu leur indemnité fin novembre, les six autres devraient la percevoir dans les prochaines semaines, au plus tard en février. » ■

Le Populaire

Mardi 6 janvier

2026